

## **CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23**

#### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE- VILLAGE**

Je soussigné, Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chelsea, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1255-23 est de 1335;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 144;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1.

Par conséquent, je déclare

- que le règlement numéro 1255-23 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

-----

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour d'avril 2023.**



---

Me Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière